

Ne pas rougir, ne pas avoir honte

(En guise de liminaire)

STANLEY PÉAN



*Avant de procéder à ma traditionnelle revue de l'année, je souhaiterais que nous nous arrétions d'abord un moment sur les nombreuses disparitions qui ont jalonné les derniers mois de la vie littéraire québécoise. J'aimerais, si vous me le permettez, remonter jusqu'au 14 avril 2008, date du décès de **Robbert Fortin**; cette disparition fut suivie de celle d'**Hélène Pedneault** (le 1^{er} décembre 2008), de **Gérard Étienne** (le 15 décembre 2008), de **Michèle Mailbot** (le 14 janvier 2009), de **Nelly Arcan** (le 24 septembre), de **Guy Désilets** (le 2 octobre 2009) et enfin de **Gilles Carle** (survenu dans la nuit du 27 au 28 novembre dernier). En souvenir de ces consœurs et de ces confrères, membres de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, qui nous ont quittés, je vous prierais de bien vouloir observer une minute de silence et de recueillement...*

N'étant personnellement pas croyant, j'ose tout de même espérer que ces quelques noms sauront trouver la place qui leur revient dans la mémoire collective de nos concitoyennes et de nos concitoyens et défier ainsi cette propension à l'oubli qui fait trop souvent mentir notre devise nationale. « L'oubli, disait après tout George Sand, est le vrai linceul des morts. »

Chères Collègues et Chers Collègues,

L'an dernier, à pareille date, à l'occasion de mon allocution annuelle sur l'état de l'Union, j'avais formulé le souhait que nous, écrivaines et écrivains, nous nous serrions davantage les coudes, que nous fassions montre d'une solidarité accrue avec nos consœurs et nos confrères des milieux de la création, en ces temps sombres pour la culture et ses artisans. Je vous dirai d'entrée de jeu que c'est ce souhait qui m'a guidé dans mes multiples interventions à titre de président de l'UNEQ, dans l'agora médiatique comme dans ces lieux de représentation où les pouvoirs publics nous somment avec de plus en plus d'arrogance de justifier notre art et la pratique de celui-ci, où ils nous pressent de faire la preuve de notre légitimité, de notre utilité sociale et même de notre probité morale.

Convoqué à Ottawa au début du mois de mars 2009 par le Comité permanent du Patrimoine canadien chargé de l'examen des dépenses des programmes dans le secteur des arts et de la culture, j'ai délibérément choisi de concentrer mon témoignage sur l'importance des programmes supprimés de manière frivole par le gouvernement fédéral (PromArt et Routes Commerciales) dans le seul domaine littéraire, laissant à mes collègues des autres disciplines représentées à la table de concertation du Mouvement pour les arts et les lettres le soin d'instruire les membres du Comité sur les conséquences de la disparition de ces programmes pour leurs disciplines respectives. Et plutôt que d'évoquer l'impact direct de ces programmes sur l'UNEQ, par exemple, qui ne comptait pas au nombre de leurs bénéficiaires pour des raisons évidentes, j'ai abordé devant ce comité la question sous l'angle du rayonnement international des œuvres de certains membres de notre association, rayonnement rendu possible grâce au soutien du gouvernement fédéral.

À la lumière des gestes posés par l'administration conservatrice, à la lumière de l'hostilité voire du mépris manifeste que donnent parfois l'impression de lui inspirer les arts, les lettres et leurs artisans, j'ai cru bon insister devant le comité sur le caractère hautement symbolique des échanges culturels et commerciaux qui s'établissent entre les pays. J'ai rappelé ce que toutes celles et tous ceux qui ont assisté à l'étranger au lancement d'un livre, à une conférence, à une soirée de lecture d'un écrivain issu du Canada s'entendent systématiquement pour dire : à savoir que ces événements littéraires contribuent au rapprochement entre les peuples, à une plus grande compréhension mutuelle des porteuses et porteurs de cultures distinctes, mises en rapport les unes aux autres à ces occasions.

Vous en conviendrez sans doute avec moi, affirmer que la présence des écrivaines et des écrivains d'ici et celle de leurs éditeurs à des rencontres internationales, des colloques et des salons du livre aident les littératures canadienne et québécoise à rayonner sur la scène mondiale relève des vérités de La Palice. De manière générale, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) profitait du programme Routes commerciales aboli à l'été 2008. Cette année-là, l'ANEL s'était vu verser environ 15 000 \$ par l'entremise de ce programme, subvention qui a permis à l'organisme de participer à l'Escale du livre de Bordeaux, à la Foire du livre de Londres et de mener à bien un projet en Chine, dont le succès a des incidences directes sur la carrière des écrivaines et des écrivains dont les œuvres bénéficient de diffusion hors de nos frontières. Et au contraire des allégations de l'ex-ministre du Patrimoine, M^{me} Josée Verner (de triste mémoire), allégations hélas reprises par son successeur M. James Moore, à l'effet que ces programmes étaient mal gérés et inefficaces, tous les intervenants du milieu de l'édition estiment que ces sommes souvent modestes servaient leur fonction.



Certains esprits chagrins aiment répéter que l'industrie de l'édition québécoise et canadienne est trop subventionnée. De toute évidence, ces esprits chagrins gagneraient à mieux s'informer et à apprendre que l'aide obtenue des gouvernements ne compte que pour 7 % des revenus totaux de ce secteur d'activité économique. Quant aux sommes globales des subventions attribuées au milieu du livre, elles sont infiniment moindres que celles empochées par Bell Helicopter ou Bombardier. Nonobstant la prétendue inefficacité des programmes PromArt et Routes Commerciales invoquée par le gouvernement (et dont la preuve concrète n'a jamais été établie), la suppression de ces programmes s'inscrit dans une logique inquiétante que nous n'avons eu cesse de décrier : depuis leur accession au pouvoir, les Conservateurs de Stephen Harper avaient procédé au démantèlement des services culturels des ambassades canadiennes à l'étranger, et il donc est de plus en plus difficile de ne pas interpréter cette décision comme la manifestation d'une volonté idéologique d'entraver la circulation des artistes et de leurs œuvres qui, pourtant, contribuent autant à l'image de marque du Canada qu'à son dynamisme économique.

Toujours dans cet esprit de solidarité, l'UNEQ et ses associations partenaires, réunies sous la bannière du Mouvement pour les arts et les lettres, se sont récemment engagées dans un processus de concertation avec plus d'une vingtaine d'autres associations professionnelles et d'organismes de notre milieu, histoire de mieux échanger sur les problématiques liées aux enjeux du financement public de la culture au fédéral et de créer une plateforme commune. J'ai présidé aux discussions du comité de suivi qui a été mis sur pied, avec pour mandat de cibler les enjeux, de dégager les éléments stratégiques du soutien au développement culturel, de mettre en place des propositions d'action et d'assurer une représentation adéquate auprès des différents partis politiques fédéraux. Ce nouveau comité se réunira encore la semaine prochaine et vous pouvez d'ores et déjà vous attendre à ce qu'il se manifeste dans l'Agora d'ici peu, étant donné la perspective de la tenue imminente d'élections fédérales.

Cette volonté de solidarité avec les autres acteurs de la communauté culturelle nous est bien entendu dictée par un contexte politique qui affecte l'ensemble des artisans du monde des arts et des lettres. Mais, cette année encore, nous n'en avons pas négligé pour autant les préoccupations plus spécifiques de notre sphère d'activité.¹ J'en citerais à titre d'exemple ces projets de réforme de la *Loi canadienne sur le droit d'auteur* proposés par les Conservateurs de Stephen Harper et, rappelons-les, par les Libéraux de Paul Martin avant eux, projets de loi qui suscitent chez nous de bien légitimes inquiétudes et nous contraignent à une vigilance de tous les instants, dont nous vous avons régulièrement fait part depuis quelques années. En passe de tomber en désuétude, la *Loi canadienne sur le droit d'auteur* méritait d'être revue, certes, mais nous refusons qu'elle le soit au détriment de ses bénéficiaires naturels, en l'occurrence nous. Verrons-nous en 2010 se concrétiser nos craintes d'une nouvelle loi qui avaliserait cette « exception pédagogique » et permettrait, dans un contexte scolaire, la reproduction libre des œuvres littéraires ou autres, sans obligation

de verser quelque compensation aux ayants droit ? Ainsi que je l'écrivais dans un récent billet publié dans notre bulletin d'information trimestriel, ce n'est pas céder à des réflexes de corporatisme syndical que de s'accrocher, comme écrivain, à cet idéal légué par les Lumières qui stipule que « la plus sacrée, la plus légitime, la plus inattaquable, et [...] la plus personnelle de toutes les propriétés, est l'ouvrage fruit de la pensée d'un écrivain ; c'est une propriété d'un genre tout différent des autres propriétés » (dixit Le Chapelier, dans son rapport sur la proposition de *Loi de Mirabeau*, en 1791). Vous connaissez mon point de vue sur la question : quand un État de droit comme le nôtre se permet d'envisager sans sourciller le viol de cette propriété historiquement tenue pour particulière, comment s'étonner ensuite que des conglomérats d'édition et de presse écrite puissent imposer aux pigistes à leur emploi, ravalés au statut d'interchangeables « producteurs de contenu », des contrats abusifs qui mettent en péril le concept même de propriété intellectuelle ?

Et pourtant... Et pourtant, même celles et ceux qui préfèrent déjeuner en paix plutôt que d'égrener le chapelet des nouvelles trop souvent mauvaises qui de partout nous assaillent ont pu se réjouir à l'annonce de l'issue de la lutte judiciaire qui a opposé pendant près de quinze ans Claude Robinson aux plagiaires associés à la firme Cinar, qui lui avaient volé son œuvre *Robinson Sucroë*. À la lecture du verdict rendu en faveur du plaignant par le juge Claude Auclair l'été dernier, je me suis personnellement remis comme bien d'autres à croire qu'il y a parfois une justice possible pour les créatrices et les créateurs dans ce pays.

Dans un même ordre d'idées, vous me permettrez de pavoiser un peu en rappelant cette autre victoire réjouissante, quoique plus modeste : en juillet dernier, la Commission d'appel du Conseil de presse du Québec rejetait l'appel du journal *La Presse*, maintenant la décision rendue en première instance en décembre 2008 et fermait le dossier dans le contentieux qui opposait le quotidien de la rue Saint-Jacques à notre Union, à propos d'allégations mensongères publiées par deux collaborateurs du journal. Pour mémoire, rappelons que faisant écho à son collègue Jacques Folch-Ribas (pourtant romancier et membre de l'UNEQ), Lysiane Gagnon avait accusé notre union ainsi que l'ANEL de travailler conjointement à la mise au rancart de l'enseignement de la littérature française au profit du seul enseignement de la littérature québécoise, avec la complicité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Rappelons aussi que ni M. Folch-Ribas ni M^{me} Gagnon n'avaient pris contact avec la direction ou la présidence de l'une ou l'autre association en cause, préférant accorder de la crédibilité au oui-dire plutôt que de faire montre d'un minimum de rigueur journalistique. À la suite de la plainte déposée par l'UNEQ, le Comité des plaintes et de l'éthique de l'information du Conseil de presse avait rendu publique sa décision étayée de treize pages, décision réitérée sept mois plus tard. *In texto*, elle se résume à cette savoureuse formule : « le Conseil de presse blâme M^{me} Lysiane Gagnon, M. Jacques Folch-Ribas et le quotidien *La Presse* pour inexactitude, manque de rigueur et de vérification. »



La victoire est douce au cœur de l'écrivain, dirais-je pour paraphraser un vieil adage populaire, même si, après que nous ayons clairement établi (et deux fois plutôt qu'une) les manquements des deux journalistes et de *La Presse*, aucun des quotidiens de l'empire GESCA n'a jamais fait mention de cette décision du Conseil de presse en ces pages. Cela dit, soyons bons joueurs, prenons comme une manière de faire amende honorable les articles qu'a signés Ariane Krøl cette semaine dans *La Presse* à propos de ce nouveau contentieux qui oppose cette fois-ci l'UNEQ à la Commission scolaire de Montréal.

Quelques-uns d'entre vous nous ont informés avec contrariété de l'obligation nouvelle imposée par la CSDM aux artistes inscrits au programme de visites scolaires « La culture à l'école » de montrer patte blanche en fournissant au coût de 80 \$ une attestation certifiant qu'ils n'ont pas d'antécédents criminels avant d'être admis dans une institution scolaire, et ce dans le but d'assurer la protection des jeunes. Il s'est dit et écrit beaucoup de choses, et pas toujours des choses intelligentes, au sujet de cette controverse. Invitée à l'émission de Michel Désautels à la Première Chaîne de Radio-Canada, ce mercredi 2 décembre, M^{me} Lucille Lalande, directrice générale adjointe de la CSDM, y est allée de quelques louvoiements, demi-vérités et ellipses, de même que d'une interprétation bien personnelle du texte de la *Loi sur l'instruction publique*, amendée en 2006, qui a inspiré à la CSDM sa nouvelle consigne.

Parlons peu, mais parlons bien, comme le dit souvent ma mère : la lecture attentive du texte de la *Loi sur l'instruction publique* révèle notamment que nulle part il n'y est stipulé qu'il revient à la personne embauchée par une commission scolaire [dans le cas qui nous intéresse, l'artiste] de fournir la preuve qu'elle ne s'est jamais rendue coupable d'un crime qui la disqualifierait comme intervenant auprès des jeunes. Au contraire, à moins d'un motif raisonnable d'exiger que la personne embauchée [sur une base permanente ou contractuelle] produise une preuve de la virginité de son casier judiciaire, la Loi prescrit plutôt que ce serait à la commission scolaire de vérifier ou de faire vérifier les antécédents judiciaires de ces personnes appelées à côtoyer les élèves.

Je sais que ma prise de position publique dans ce dossier a embarrassé certaines et certains parmi vous, qui auraient préféré une négociation plus discrète avec la commission scolaire. Sachez qu'avant d'aller sur la place publique avec cette histoire, conformément à la décision du conseil d'administration, j'ai adressé à la direction de la CSDM une lettre demeurée sans réponse jusqu'à ce jour. Même maintenant que l'affaire a éclaté dans les médias, nous n'avons eu droit, pour seule réponse à nos questions, qu'à cette entrevue de M^{me} Lalande chez Désautels. Pour que les choses soient bien claires, jamais l'UNEQ n'a dit qu'il ne fallait pas prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des jeunes dans nos institutions scolaires. Ce contre quoi nous nous sommes insurgés, c'est cette manière imaginée par la CSDM, manière qui place sur les épaules des artistes invités à rencontrer des jeunes le fardeau de la preuve de leur innocence de crimes dont on fait semblant de ne pas les accuser implicitement.

Si vous demandez à quelqu'un de produire une preuve de son innocence, de surcroît à ses frais, c'est que vous le considérez possiblement coupable ou potentiellement capable d'un crime. Voilà ce que j'appelle la présomption de culpabilité, qui s'oppose à la présomption d'innocence pourtant à la base de notre système juridique.

En somme, l'UNEQ demande simplement que la CSDM arrête de se cacher derrière des interprétations farfelues de la loi pour justifier son incapacité à assumer ses propres responsabilités. Et si vraiment quelques fonctionnaires en croisade estiment nos jeunes en danger, qu'on généralise l'usage d'un formulaire de plus par lequel les écrivains et les artistes inscrits au programme « La culture à l'école » consentent à ce que les commissions scolaires ou le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture se chargent conjointement et à leurs frais de confirmer que ces écrivains et ces artistes ont été « approuvés judiciairement ».

Maintenant, puisque nous sommes entre nous, je vous ferai une confidence à propos de ces luttes que nous livrons sans répit contre les forces obscurantistes qui ont pris d'assaut le Québec, le Canada, voire l'Occident en entier. Je vous avouerai que j'en ai un peu marre de devoir marteler sans cesse les mêmes arguments, le même message sur l'importance des arts, des lettres et de la culture dans une société telle que la nôtre, sur la précarité qui prévaut chez les artisans de notre communauté, précarité inversement proportionnelle aux retombées économiques générées par nos activités. Je suis las de devoir expliquer sans cesse l'intérêt et la finalité de nos œuvres qui dépassent largement l'aspect placement économique de leur commerce, las de devoir justifier sans cesse notre parole, notre existence à ces représentants d'un pouvoir qui lui préféreraient mille fois un silence complice de leur vision étriquée du monde. Je suis fatigué, ajouterai-je avec un clin d'œil à mon vieux pote Dany Laferrrière, de répéter que les écrivaines, les écrivains d'ici et leurs œuvres représentent un peu plus qu'une série de montants dans les différentes colonnes des rapports financiers de nos gouvernements.

Encore heureux que, pour tromper la lassitude qui parfois m'envahit, je puisse trouver une manière de réconfort et la confirmation du bien-fondé de notre démarche dans quelques vers de Gaston Miron, dont le nom a été récemment donné à l'édifice de l'ancienne Bibliothèque centrale de Montréal qui abrite désormais les bureaux du Conseil des arts de Montréal, Gaston Miron pour qui littérature et militantisme allaient de pair :

*Les poètes de ce temps montent la garde du monde
car le péril est dans nos poutres, la confusion
une brunante dans nos profondeurs et nos surfaces
nos consciences sont éparpillées dans les débris
de nos miroirs, nos gestes des simulacres de liberté
je ne chante plus je pousse la pierre de mon corps*

*Je suis sur la place publique avec les miens
la poésie n'a pas à rougir de moi
j'ai su qu'une espérance soulevait ce monde jusqu'ici*

Poètes et romanciers, dramaturges et essayistes, nous n'avons effectivement pas à rougir de ce que nous sommes, de ce que nous offrons à cette société qui ne sait pas toujours reconnaître la juste valeur de notre contribution à sa richesse – et par richesse, je n'entends pas ici le produit intérieur brut de la nation. Même quand il m'arrive d'être las de répéter ces évidences, rassurez-vous, je continue néanmoins d'y croire. Parce qu'il le faut bien. Et parce que ces périls, qui guettent celles et ceux qui estiment les droits et les devoirs associés à la pensée, au rêve et à la liberté comme des conditions essentielles d'une vie démocratique saine, exigent que nous toutes et nous tous continuions de rouler notre pierre vers le haut de la colline, à l'instar de ce Sisyphe heureux qu'imaginait Albert Camus, avec une certaine opiniâtreté et une certaine lucidité qui n'excluent pas l'optimisme raisonnable.

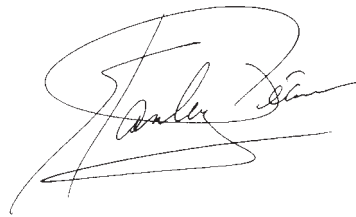
Il y a quelques semaines à peine, j'ai accepté d'être le maître de cérémonie du gala des prix littéraires que tenaient au Cabaret Le Lion d'Or nos consœurs et nos confrères anglophones de la Quebec Writers' Federation – une décision que j'ai prise pour réaffirmer la nécessité de cette solidarité que j'attends de tous les intervenants de notre milieu en ces heures de périls en la demeure. Et ce soir-là, j'ai profité de mon allocution d'ouverture pour exprimer ce que je vous répèterai ici sur la vraie valeur de notre travail, ce travail que d'aucuns aimeraient trop réduire à sa simple valeur marchande pour supposément mieux en illustrer la futilité. Ce soir-là, j'ai affirmé qu'il nous fallait parfois mettre la sourdine à nos lamentations bien légitimes sur les compressions budgétaires imposées à nos milieux, pour mieux célébrer le talent, la créativité dont nous ne sommes manifestement pas dépourvus, individuellement et collectivement.

C'est là que réside l'essentiel de notre force, en tant que communauté de créatrices et de créateurs : dans ce talent, dans cette créativité qui permettent à certaines et à certains d'entre nous de rayonner ici comme à l'étranger. Et à ce chapitre, vous me permettrez de sortir de ma réserve habituelle pour présenter au nom de l'UNEQ, en votre nom, mes plus sincères félicitations à toutes ces écrivaines, à tous ces écrivains qui ont vu leur travail salué par une distinction ou une mise en nomination, même modeste, au cours de la dernière année – qu'il s'agisse du prix d'un salon du livre régional ou du Prix littéraire des collégiens, d'un prix du Gouverneur général ou d'un Médicis. Conscient du fait que nos détracteurs se plaisent à projeter sur notre communauté leur propre mesquinerie, à nous dépeindre sous les traits d'une meute de loups affamés toujours prêts à s'entredévorer, je tiens à ce que nous disions à nos collègues récompensés par des jurys de pairs, de critiques ou de lectrices et de lecteurs combien nous sommes fiers d'elles et d'eux, et à quel point nous nous réjouissons que rejaillissent sur l'ensemble des écrivaines et des écrivains d'ici les honneurs qui leur ont été accordés.

Gaston Miron, j'en suis persuadé, saurait vous dire lui aussi que notre littérature n'a pas à rougir de vous. Alors cessons de douter de notre légitimité sur la place publique, avec les nôtres.

Et c'est sur cette note, plus positive qu'à l'accoutumée, que je conclurai mon allocution d'aujourd'hui, en n'y ajoutant que mes meilleurs vœux pour la nouvelle année qui s'en vient à grands pas.

Merci de votre attention.



Stanley Péan

Montréal, le 5 décembre 2009

'**UNEQ**
UNION DES ÉCRIVAINES
ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

¹ En témoigne d'ailleurs l'atelier sur les incidences de l'avènement du numérique auquel vous étiez conviés cet après-midi. En témoigne également la rencontre avec un représentant de la firme Google que nous aurons le 16 décembre, histoire d'ajouter un chapitre à la controversée saga sur la numérisation du patrimoine littéraire mondial.

